

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
MAIRIE
616, rue Principale
62120 CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES

***COMPTE RENDU DE LA
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2025***

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Benoît AGEORGES, Maire

Présents : Mmes et M. AGEORGES Benoit, RETAUX Annabelle, VANPOULLE Jean-Noël, CLEENEWERCK Marie, MESER Delphine, LANVIN Emmanuel, REGOST Claude, PRUVOST Francis, MERLIER Christophe, GERMAIN Patrick, TOULOTTE Sophie, NAWROCKI Benjamin, FOVET Céline,

Absent représenté : MERLIER Christophe par AGEORGES Benoit
Absent non représenté : CARON-THOREL Magali

Secrétaire de séance : GERMAIN Patrick

La lecture du compte rendu de la réunion précédente n'appelle aucune observation

Remerciements :

- De la famille BARBET pour les fleurs offertes lors du décès de M. Serge BARBET
- De la famille BAUSSART pour les fleurs offertes lors du décès de Mme Hermine BAUSSART
- De la famille CARBONNIER pour le bon naissance offert lors de la naissance de leur fils Marius
- Du Secours Catholique pour la subvention versée

PROLONGATION CONVENTION CANTINE A 1€

Une convention avec l'état pour la tarification sociale à 1€ a été signée le 03/06/2022 pour une durée de 3 ans. Il est possible de signer une nouvelle convention avec l'état selon les mêmes principes qu'à l'époque à savoir grille tarifaire de minimum 3 tranches - 3 tarifs distincts en fonction des QF

- Actuellement :
 - QF compris entre 0 et 1000 > 0.80 € le repas
 - QF compris entre 1001 et 1600 > 1.00 € le repas
 - QF de 1601 et + > 3.30 € le repas

Une nouvelle délibération est nécessaire pour une nouvelle convention.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable à la reconduction de la convention et aux tarifs ci-dessus.

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Il est proposé au conseil municipal d'ouvrir un poste d'adjoint administratif à raison de 20h/semaine pour le secrétariat de la mairie.

Pour ce poste il sera demandé d'avoir au minimum des bases de secrétariat et de connaissance de travail de mairie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable au lancement de la procédure de recrutement

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Suite au vote du budget le 14 avril dernier, il convient de procéder à plusieurs réajustements par des décisions modificatives budgétaires :

- 1) Le solde d'exécution négatif n'a pas été repris au 001 en Dépenses d'Investissement, il convient donc de l'intégrer au budget et de veiller à l'équilibre de la section d'investissement. Il est proposé :
+ 65 859.35 € au 231 en Recettes d'Investissement
+ 65 859.35 € au 001 en Dépenses d'Investissement
- 2) Pour l'élaboration du budget 2025, la CAPSO nous avait donné un montant d'attribution de compensation prévisionnelle de 35 580.00 €. Le montant définitif est de 35 580.60 €. Il manque donc 0.60 €. Il est proposé :
+ 1.00 € au 739211 (chapitre 014) en Dépenses de Fonctionnement
-1.00 € au 65138 (chapitre 65) en Dépenses de Fonctionnement

A l'unanimité le Conseil Municipal émet un avis favorable aux 2 propositions.

CONVENTION POUR LA BIBLIOTHEQUE AVEC LE DEPARTEMENT

M le Maire explique qu'une nouvelle convention entre la commune et le Département peut être signée pour l'accès de la bibliothèque communale aux services de la Médiathèque Départementale. Dans le nouveau schéma il est prévu de promouvoir l'inclusion et prévoit davantage de financement pour l'acquisition de matériel spécifique (DYS...).

A l'unanimité le Conseil Municipal émet un avis favorable.

LOI 3DS

M. le Maire explique avoir reçu un devis du groupe La Poste qui nous propose une mise aux normes vis-à-vis de la Loi 3DS. Cette loi nous impose de ne pas avoir d'anomalies. Dans son devis, il est proposé un rapport, un audit et un plan d'adressage pour la somme de 5 156.20 € HT. Le Conseil Municipal se demande combien de maisons sont sans numéro dans la commune et si le coût n'est pas trop élevé.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attendre pour aller plus loin dans ce dossier.

CYBER SECURITE

M. le Maire explique avoir reçu un devis de « protection » informatique pour les ordinateurs de la mairie. Le devis est de 85.45€ HT/mois.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

DEFENSE INCENDIE

La défense incendie de la commune est régulièrement contrôlée. Le SDIS a seulement constaté un problème d'arrivée d'eau sur un poteau rue de Baudringhem et Suez Eau France a constaté 1 défaillance sur ce même poteau et aussi un problème sur un poteau à l'angle rue du Paradis et rue André Woëts. Pour chaque poteau le devis établi par Suez est de 1 689.69 € TTC.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable pour changer le poteau de la rue de Baudringhem.

FONDS DE CONCOURS CAPSO

Concernant le Fonds de Concours 2023-2025 de la CAPSO, il reste encore la somme de 6 460.96 € de disponible pour la commune. M. le Maire explique que la commune pourrait demander ce montant pour des travaux de renouvellement des sanitaires de l'école.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable

Rajout à l'ordre du jour :

DEMANDE DETR

M le Maire explique que dans le cadre d'un projet de renouvellement des sanitaires de l'école, une demande de DETR peut être déposée avant fin novembre. La subvention serait de 25% du montant des travaux. Le montant des travaux serait de 80 000 €.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable

DEMANDE FARDA

Pour le même projet de renouvellement des sanitaires de l'école, M le Maire explique qu'un dossier FARDA peut être déposée. Subvention possible de 20%.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable

RUE POTIER

M. le Maire demande l'avis du conseil municipal pour mettre la rue Potier en Zone 30. Une mise en sécurité provisoire est mise en place actuellement avec l'installation de chicanes.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable

AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL

M. le Maire explique qu'en raison de l'allongement de fin de garderie à 18h30 au lieu de 18h15 ainsi qu'au fait d'avoir du mettre en place un 2^{ème} dortoir dans l'école il y a lieu d'augmenter le temps de travail d'un agent actuellement à 33h hebdomadaire. Il est demandé le nombre d'enfant dans le dortoir de la motricité.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable au passage à 35h hebdomadaire

DIVERS

- M. Francis Pruvost explique la participation de l'école Marcel Pagnol à la Course du Marais ce dimanche 5 octobre. Afin éventuellement d'y faire participer le maximum d'enfants il demande si la Mairie pourrait prendre en charge financièrement le transport en bus.

Le conseil municipal donne son accord pour un bus et si un 2^{ème} bus devait être utile la coopérative scolaire pourrait le payer.

NB : à la suite de la réunion, les familles ont été sondées par Mme la Directrice et finalement très peu d'enfant étant intéressés par un transport en bus, il n'y en aura donc pas l'utilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Patrick GERMAIN

Benoit AGEORGES

